

Séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2023 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance extraordinaire du 12 décembre 2022;
- Séance ordinaire du 12 décembre 2022;
- Procès-verbal de correction du 16 décembre 2022; et
- Séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 16 janvier 2023

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
59311 à 59543	1 836 348,74 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
66145 à 66444	1 961 011,40 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement 356-2 abrogeant le règlement 356 visant à instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Prévost

Le règlement 356 est abrogé puisque l'objet de ce règlement est réglementé par un règlement provincial, soit le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, RLRQ, c. Q-2, r. 22.

Gestion règlementaire

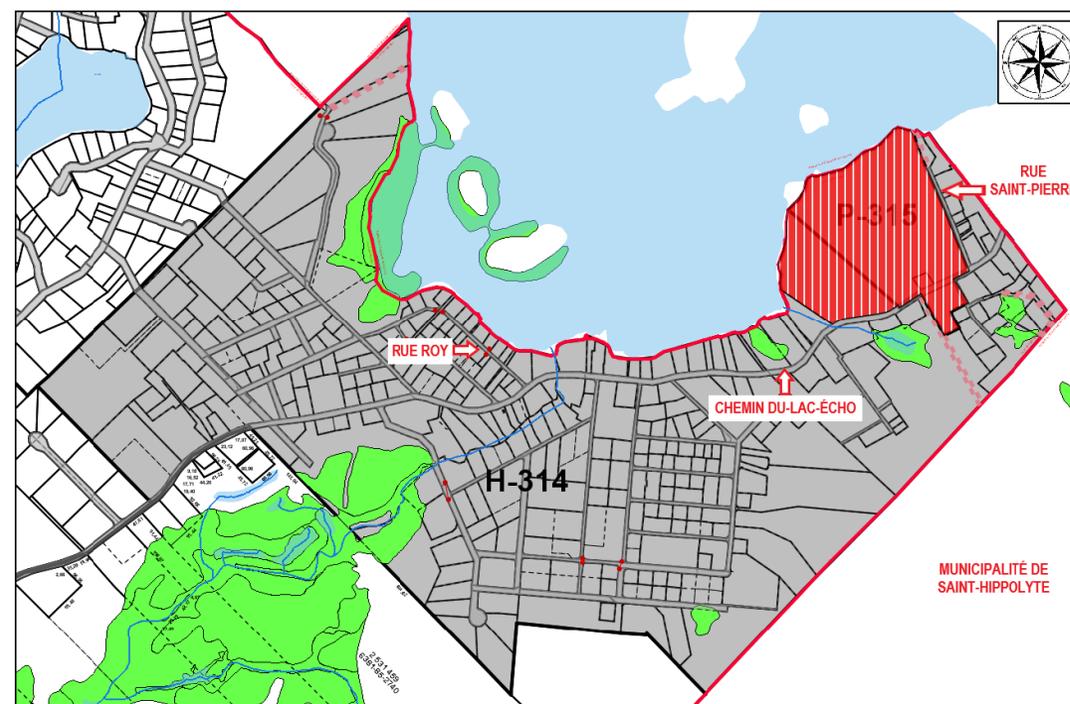
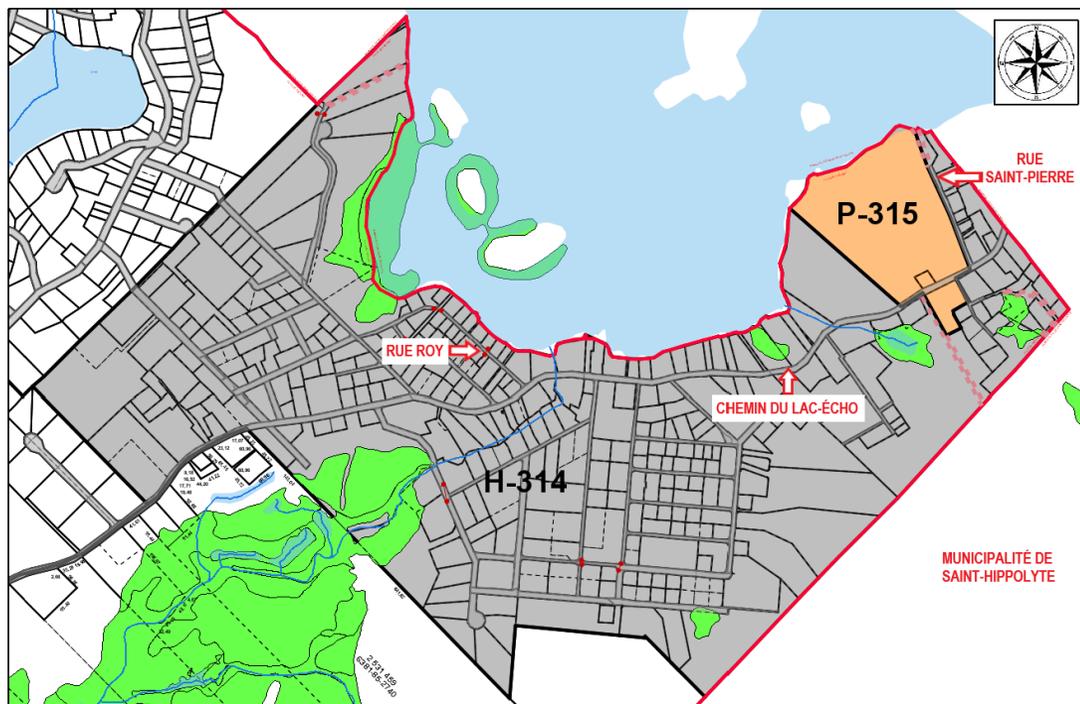
3.2 Adoption – Règlement numéro 601-85 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone P-315, à même une partie de la zone H-314, tous les usages institutionnels et publics autorisés y seront conservés

Zone visée : P-315

Zones contiguës : H-314, Municipalité de Saint-Hippolyte

Légende

-  Zone visée
-  Zone contiguë
-  Zone P-315 agrandie



Gestion règlementaire

3.3 Avis de motion – Règlement 820 adoptant la politique de participation publique de la Ville de Prévost

Le règlement 820 a pour but d'adopter une politique de participation publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1.

Diverses consultations seront tenues avant l'adoption de ce règlement.

- Avis de motion en janvier 2023
- Première consultation en février 2023
- Dépôt et adoption du projet en mars 2023
- Assemblée de consultation en avril 2023
- Deuxième consultation en mai 2023; et
- Adoption de la politique en juin 2023.

Gestion règlementaire

3.4 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement 818 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet de décréter un emprunt de quatre millions de dollars (4 000 000 \$), sur une période de quarante (40) ans, pour des dépenses en immobilisations dans le but d'acquérir tout immeuble ou partie d'immeuble pouvant servir à des fins municipales.

Registre pour le règlement 818

Dates de tenue de registre :	11 et 12 janvier 2023
Nombre de personnes habiles à voter :	11 999
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 211
Nombre de signatures au registre :	0

Suivant la tenue du registre, le règlement 818 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

Gestion règlementaire

3.4 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement 819 de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Prévost et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser un emprunt au montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), sur une période de quinze (15) ans, pour le paiement d'honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Prévost.

Registre pour le règlement 819

Dates de tenue de registre :

11 et 12 janvier 2023

Nombre de personnes habiles à voter :

11 999

Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :

1 211

Nombre de signatures au registre :

0

Suivant la tenue du registre, le règlement 819 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Fourniture de services en contrôle qualitatif des matériaux et en attestation sur la traçabilité des sols en chantier – Demande de prix ING-DP-2022-84 – Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	DEC Enviro	69 750,00 \$	80 195,06 \$
2	Solmatech inc.	70 567,00 \$	81 134,41 \$
3	GHD Consultants Ltée	N'a pas soumissionné	

Ajout de service pour 2023 : Traçabilité des sols

Gestion des contrats

5.1 Fourniture de services en contrôle qualitatif des matériaux et en attestation sur la traçabilité des sols en chantier – Demande de prix ING-DP-2022-84 – Octroi de contrat

1,0 Chargé de projets - Ingénieur		QTE.	UNITÉ
1,1	Gestion de projet	20	heure
1,2	Vérification mélange / fiches techniques	20	unité
1,3	Rapport synthèse	7	unité
2,0 Analyse en laboratoire granulaire		QTE.	UNITÉ
2,1	Analyse granulométrique	25	unité
2,2	Essai proctor (granulat)	25	unité
3,0 Analyse en laboratoire enrobé bitumineux		QTE.	UNITÉ
3,1	Essai enrobé bitumineux	40	unité
4,0 Analyse en laboratoire béton		QTE.	UNITÉ
4,1	Essai de résistance en compression	10	unité
5,0 Prélèvement de carotte de béton et d'enrobé bitumineux		QTE.	UNITÉ
5,1	Prélèvement de carotte de béton et d'enrobé bitumineux	10	unité

6,0 Réalisation d'essai en chantier		QTE.	UNITÉ
6,1	Visites en chantier	200	heure
6,2	Heures additionnelles en chantier	50	heure
6,3	Heures de déplacement au site (changement en 2023)	60	heure
7,0 Expertises diverses		QTE.	UNITÉ
7,1	Expertises diverses en chantier	10	heure
7,2	Expertises diverses au bureau	10	heure
8,0 Traçabilité des sols (nouveau en 2023)		QTE.	UNITÉ
8,1	Attestateur pour la traçabilité des sols	40	heure
8,2	Observateur en chantier pour la traçabilité des sols	120	heure



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des infrastructures

6.2 Approbation du concept du pont de l'école secondaire

Simulation visuelle

Note : Image fournie pour fins d'informations seulement, le concept final pourrait être différent de l'image ci-dessous.



Gestion des infrastructures

6.2 Approbation du concept du pont de l'école secondaire

Simulation visuelle

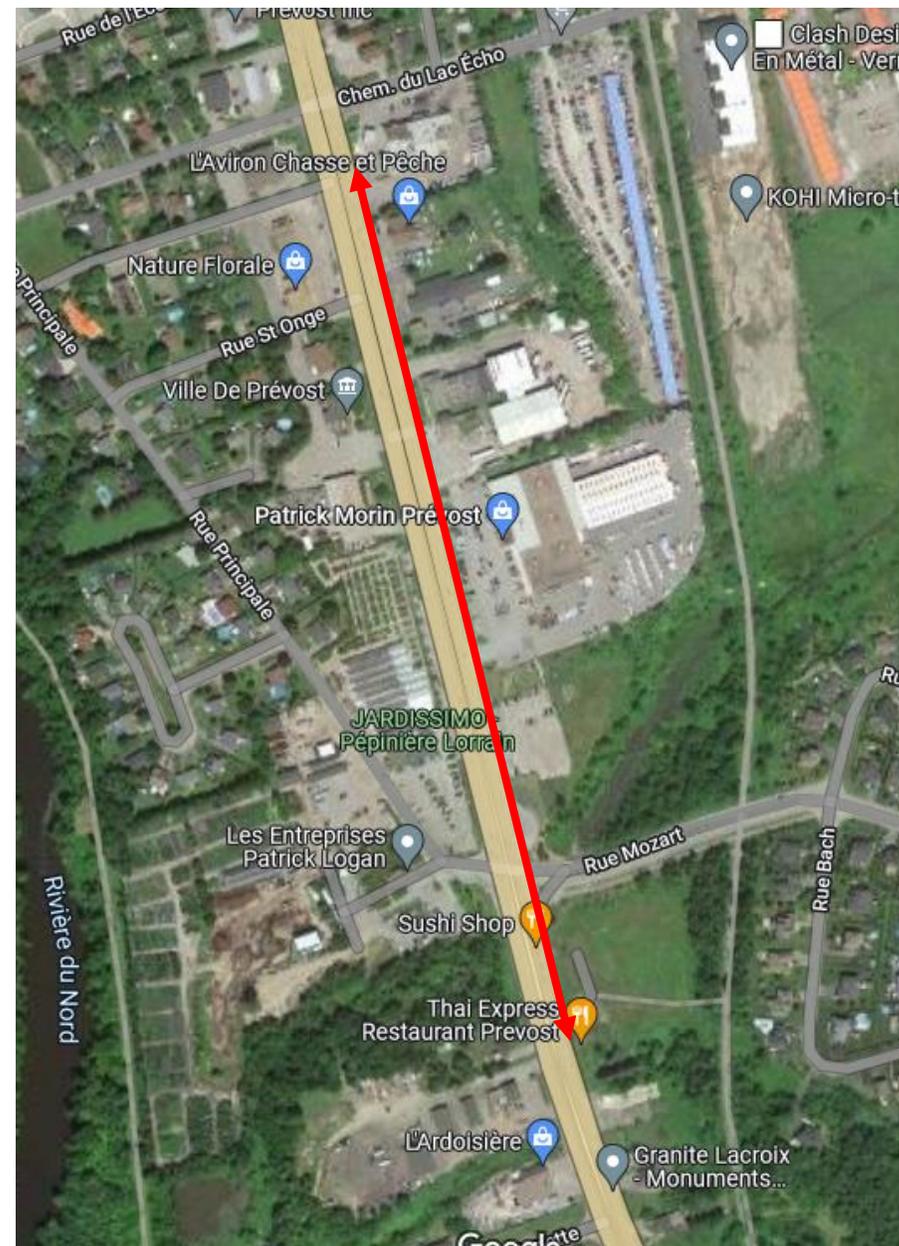
Note : Image fournie pour fins d'informations seulement, le concept final pourrait être différent de l'image ci-dessous.



Gestion des infrastructures

6.3 Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

Approximativement, entre la rue Mozart et le chemin du Lac-Écho





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'environnement

7.1 Fourniture de bacs roulants pour la collecte des trois voies pour 2023 – Octroi de contrat

Fournisseurs		Montant avec taxes et livraison
1	I.P.L. North America inc.	36 568,37 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

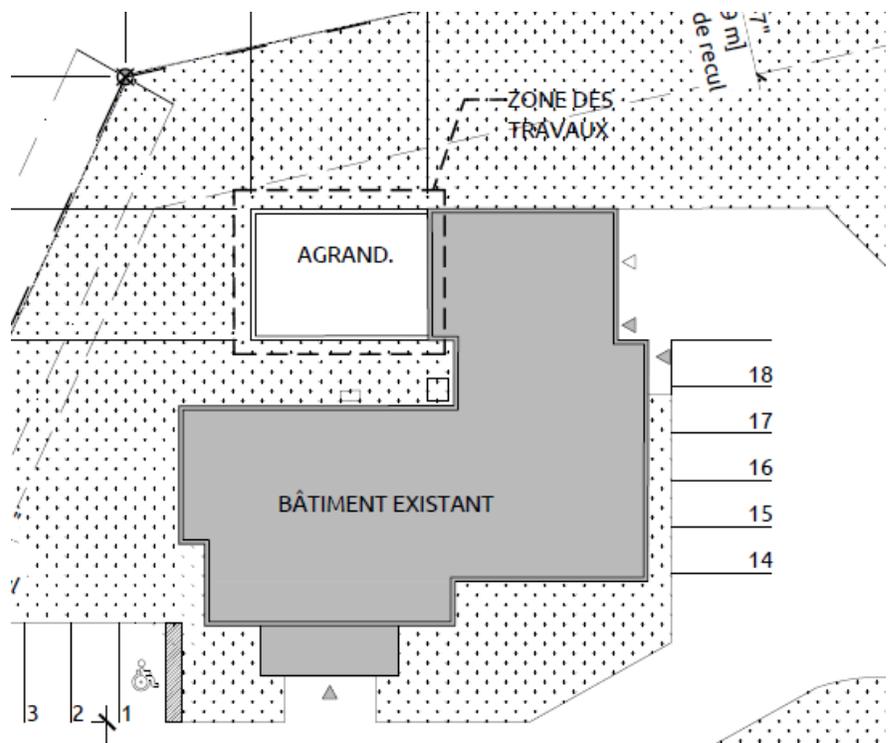
Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de PIA numéro 2022-0078 visant l'agrandissement du bâtiment commercial -
Propriété sise au 2425, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 226 592 du cadastre du Québec) (C-Tech)

EMPLACEMENT DE L'AGRANDISSEMENT



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de PIIA numéro 2022-0079 visant le remplacement des enseignes commerciales - Enseigne apposée sur le bâtiment principal et enseigne isolée du bâtiment principale (enseigne modulaire) - Propriété située au 3029, boulevard du Curé-Labelle (Lot 6 265 375 du cadastre du Québec) (Kabane Déjeuner Diner)

Demande refusée



Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de PIIA numéro 2022-0080 visant le remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur du bâtiment principal - Propriété sise au 592, rue Beaulne (Lot 1 918 797 du cadastre du Québec)



1- Déclin de pin blanc jointé en « V »

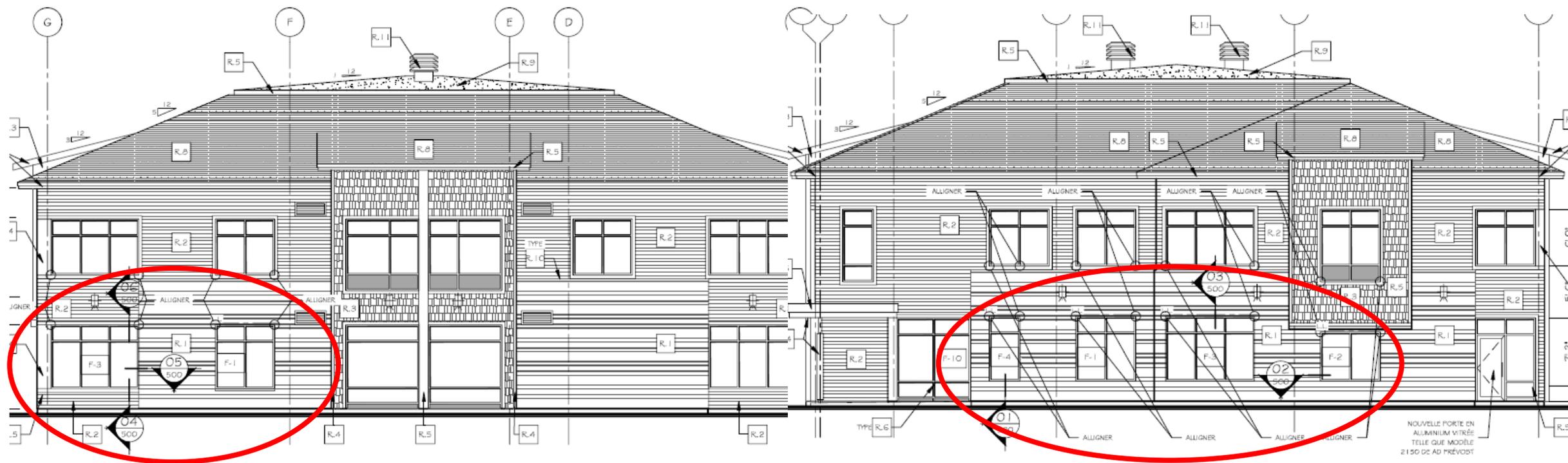


2- Revêtement d'acier ondulé



Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de PIA numéro 2022-0081 visant l'ajout de fenêtres et de revêtement extérieur (rez-de-chaussée du bâtiment commercial) - Propriété sise au 2894, boulevard du Curé-Labelle (Lot 5 068 797 du cadastre du Québec)



**CONSTRUCTION
ÉLÉVATION ARRIÈRE
(FACE RUE LANDRY)**

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

**CONSTRUCTION
ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE**

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre l'usage P103 (Service de garde en garderie et garderies) dans la zone C-249 - Propriété sise au 2886-2888, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 225 602 du cadastre du Québec) - Monsieur Ronald L'Écuyer



Processus d'adoption réglementaire prévu :

- Adoption premier projet de règlement : février
- Assemblée de consultation : février
- Adoption second projet de règlement : mars
- Procédure de demandes d'approbation référendaire : mars
- Adoption du règlement : avril
- Approbation par la MRC et entrée en vigueur



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 13 février 2023 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !